

Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relative à la scanographie

Délibération n° BUR. – 38 – 19 novembre 2012 – Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relative à la scanographie.

Par lettre en date du 2 octobre 2012, notifiée le 10 octobre 2012, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, d'une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relative à la scanographie.

L'UNCAM souhaite rectifier une omission dans l'inscription de deux actes de radiologie à la classification commune des actes médicaux : d'une part, la scanographie de trois territoires anatomiques ou plus (tête, cou, thorax, abdomen, pelvis ou membres), sans injonction de produit de contraste ; d'autre part, la scanographie de trois territoires anatomiques ou plus, avec injonction de produit de contraste. Les informations à compléter portent sur les gestes complémentaires à effectuer par le praticien et sur les suppléments tarifaires qui y sont attachés.

L'UNOCAM avait rendu un avis favorable sur l'inscription de ces deux actes dans sa délibération n° 11 en date du 12 mars 2012.

Elle est aujourd'hui favorable aux corrections que l'UNCAM souhaite apporter à l'inscription de ces deux actes.

Délibération adoptée à l'unanimité